



Vous êtes ici : ? Qui sommes-nous Experts et conseillers scientifiques

Experts et conseillers scientifiques

Pour assurer ses missions et garantir la qualité de ses travaux, le Hcéres s'appuie sur plus d'une centaine de conseillers scientifiques et mobilise chaque année quelques 3500 experts.

Les experts

La particularité de l'évaluation organisée par le Hcéres est de constituer pour chaque évaluation un comité ad hoc, en fonction de la nature spécifique de l'entité évaluée.

Le comité associe des pairs (chercheurs et enseignants-chercheurs) et des experts issus d'autres horizons (étudiants, professionnels issus du secteur privé ou public, ...).

Chaque année, le Hcéres fait appel en moyenne à 3500 experts français et étrangers pour conduire les évaluations. Ils sont choisis, au sein d'une liste d'experts expérimentés et de nouveaux candidats, en fonction des caractéristiques de l'entité évaluée et des profils recherchés pour constituer le comité.

› [Liste des experts ayant participé à une évaluation](#)

La méthodologie d'évaluation déployée par le Hcéres est éprouvée. Elle s'appuie sur l'encadrement du processus d'évaluation par des conseillers/chargés de mission scientifiques, spécialistes de la discipline considérée, et sur le travail des comités d'experts fondé sur la collégialité. Ce savoir-faire est complété par celui de:

› [l'Observatoire des sciences et techniques \(OST\)](#) en matière de production d'indicateurs et d'analyses;
› [l'Office français d'intégrité scientifique \(Ofis\)](#) concernant la prise en compte de l'intégrité scientifique dans les évaluations.

Les conseillers scientifiques

L'appui scientifique du Hcéres est assuré par des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des personnalités issues de la société civile (retraités, enseignants du privé, etc.) chargés d'organiser le volet scientifique des évaluations et de contribuer à la réflexion méthodologique. Ils sont :

› soit conseillers scientifiques. Pour la plupart en activité dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou un organisme de recherche, ils sont mis à disposition à temps partiel (chercheurs) ou placés en délégation (enseignants-chercheurs), et ce pour une durée d'un an, renouvelable.
› soit chargés de mission scientifiques. Dans ce cas, ils sont sollicités pour des missions ponctuelles d'évaluation.

› [Accéder à la liste des conseillers et conseillères scientifiques](#)